



Avis de publication

Conformément à l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège communal porte à la connaissance du public que :

- **Le compte de la Régie foncière communale de l'exercice 2021 a été approuvé en séance du Conseil communal du 17 mai 2022.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Finances, du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

Le présent avis est publié pour une durée de 10 jours à dater du 20 mai 2022.

Ittre, le 20 mai 2022

La Directrice générale,

C. Spaute



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt